

Depassement kilometrage contrat auto

Par sinizano, le 19/02/2017 à 13:53

Bonjour,

J'ai choisi l'option "petit kilométrage" auprès de mon assureur vehicule avec limitation à ne pas dépasser 5000 kilomètres par an.

Or depuis deux ans j'ai du me rendre souvent dans la famille qui habite assez loin et je me suis rendu compte que le kilométrage à ne pas dépasser, indiqué sur mon dernier appel de cotisation du 15 decembre 2016 est de 65400 or à ce jour je suis à 68950.

J'ai négligé de prévenir mon assureur.

Est-ce que je suis toujours assuré s'il m'arrivait un accident ?

Par Lag0, le 19/02/2017 à 14:17

Bonjour,

Personne ne pourra vous répondre exactement puisque ce son les clauses de votre contrat qui s'appliquent, il faut donc le relire...